

ZAC SUD LANDES 2

COMMUNE DE OEYREGAVE (40)

RESUME NON TECHNIQUE DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE D'IMPACT REALISEE EN 2011

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE L'ARTICLE L-122-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT



Février 2026

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
ETEN 40 SARLU au capital de 150 000€ - SIRET N°887 629 848 00011 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX 05.58.74.84.10 - 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	ETEN 82 SARLU au capital de 85 000€ - SIRET N°887 682 771 00019 60 Rue des Fossés 82800 - NEGREPELISSE 05.63.02.10.47 - 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	ZAC SUD LANDES 2 Commune de Oeyregave (40)		
ETUDE	Résumé non technique de la mise à jour de l'étude d'impact réalisée en 2011		
CODE INTERNE	NA_2022_BA007_D40		
DATE DE REMISE	Février 2026		
MAITRE D'OUVRAGE			
	Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans 156 Rte de Mahoumic 40300 Peyrehorade		
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE			
	SATEL (Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes) 24 Bd Saint-Vincent-de-Paul 40990 Saint-Paul-lès-Dax Contacts : Mathieu SERVILLAT mathieu.servillat@satel40.fr 05 58 91 20 90		
PRESTATAIRES			
	ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine SARLU ETEN40 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél : 05 58 74 84 10 – Fax : 05 58 74 84 03 environnement@eten-aquitaine.com		
AUTEURS DE L'ETUDE	FONCTION DANS LA STRUCTURE	FORMATION INITIALE	ROLE DANS L'ETUDE
Sophie LEBLANC	Responsable d'agence Nouvelle-Aquitaine – Experte faune	Master 2 « Gestion de la Biodiversité et des écosystèmes continentaux et côtiers » - Université de Lille (59)	Coordination de projet, relecture
William POTDEVIN	Chargé d'études – Habitats naturels, Flore et Zones humides	Master 2 « Gestion de l'Environnement, Ecologie et Gestion des Ecosystèmes Terrestres » - Université de Rouen Normandie (76)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Habitats naturels / Flore / Zones humides.
Adrien LABADIE	Chargé d'études Faune	Licence Professionnelle « Biologie Appliquée aux Ecosystèmes exploités » - Université de Pau et des Pays de l'Adour Anglet (64)	Inventaires de terrain « faune » Rédaction et cartographie du volet « faune »
Elise MINOT	Coordinatrice de projet Environnement - Ecologue	Master Professionnel 1 & 2 "Paysage et évaluation environnementale dans les projets d'urbanisme et de territoires"	Rédaction et cartographie du volet milieu physique, milieu humain et paysage/patrimoine
Pierre PAPIN	Chargé d'études Faune	Licence Professionnelle « Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources » - Université Via Domitia de Perpignan (66)	Rédaction et cartographie du volet « faune »

SOMMAIRE

I.	UNE ETUDE D'IMPACT : QU'EST-CE QUE C'EST ?	5
II.	CONTEXTE ET OBJECTIFS : UN PROJET DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)	
	SUR LA COMMUNE DE OEYREGAVE	5
III.	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET CHOIX DE LA ZONE D'IMPLANTATION	7
III. 1.	Choix du site	7
III. 2.	Différents scénarios d'implantation et explications des modifications	7
IV.	METHODES UTILISEES	9
V.	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
V. 1.	Milieu physique	10
V. 1. 1.	Climat : une influence océanique	10
V. 1. 2.	Relief : pas de contrainte majeure	10
V. 1. 3.	Géologie et sols : des formations à galets	10
V. 1. 4.	Eaux souterraines : une nappe en bon état	11
V. 1. 5.	Eau de surface : un cours d'eau non référencé dans le site	11
V. 1. 6.	Documents de gestion et de protection de la ressource en eau	11
V. 2.	Milieu humain	13
V. 2. 1.	Population et habitat : une commune rurale peu peuplée	13
V. 2. 2.	Activités économiques et de loisir : un site intégré au sein d'une zone d'activité en pleine expansion	13
V. 2. 3.	Urbanisme : un zonage compatible	13
V. 2. 4.	Réseaux et voiries : une bonne accessibilité	14
V. 2. 5.	Servitudes d'utilité publique : concerné par une sup de type AC2	14
V. 2. 6.	Santé et sécurité : des risques limités	14
V. 3.	Paysage et patrimoine culturel	14
V. 3. 1.	Contexte paysager du site : inscrit dans l'unité paysagère des « Vallées des Gaves »	14
V. 3. 2.	Paysage perçu : des co-visibilités directes depuis la RD19	14
V. 3. 3.	Paysage « vécu » : des co-visibilités partielles depuis les habitations	15
V. 3. 4.	Séquence paysagère : trois entités distinctes perceptibles	15
V. 3. 5.	Patrimoine culturel : projet inclus dans un site inscrit	15
V. 4.	Milieu naturel	15
V. 4. 1.	Contexte réglementaire	15
V. 4. 2.	Habitats naturels : 19 formations recensées	15
V. 4. 3.	Flore : 3 espèces patrimoniales et 7 exotiques envahissantes	16
V. 4. 4.	Zones humides : présence de zones humides hors projet	19
V. 4. 5.	Faune	19
V. 4. 6.	Continuité écologique du site (trame verte et bleue)	19
VI.	INCIDENCES BRUTES, MESURES D'ÉVITEMENT / DE RÉDUCTION ET INCIDENCES	
	RÉSIDUELLES APRES MESURES	26
VI. 1.	Milieu physique : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction et incidences résiduelles	26
VI. 1. 1.	Climat : incidence résiduelle négative faible	26
VI. 1. 2.	Topographie et sols : incidences résiduelles négatives non significatives à faible	26
VI. 1. 3.	Eaux souterraines et superficielles : incidences résiduelles négatives non significatives à modérées	27
VI. 2.	Milieu humain : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et incidences résiduelles	28
VI. 2. 1.	Emploi et retombées locales : incidences résiduelles positives	28
VI. 2. 2.	Activités économiques et de loisirs : incidences négatives non significatives	28
VI. 2. 3.	Réseaux et voiries : incidences résiduelles négatives non significatives à faibles	28
VI. 2. 4.	Sécurité : Incidences résiduelles non significatives à faible	29
VI. 2. 5.	Qualité de l'air, ambiance sonore et ambiance lumineuse: incidences résiduelles négatives non significatives à faibles	29
VI. 3.	Paysage et patrimoine : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et incidences résiduelles	30
VI. 4.	Milieu naturel : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et incidences résiduelles	31

VI. 4. 1.	Habitats naturels : incidences résiduelles non significative à positives.....	31
VI. 4. 2.	Flore : incidences résiduelles non significatives à positives	32
VI. 4. 3.	Zones humides : incidences résiduelles non significatives	33
VI. 4. 4.	Faune : incidences résiduelles non significatives à faibles	34
VI. 4. 5.	Fonctionnalités écologiques (trame verte et bleue) : incidences résiduelles non significatives	36
VI. 5.	Effets cumulés avec d'autres projets connus	37
VII.	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000.....	38
VIII.	BILAN DES COUTS DES MESURES ERCA.....	40
IX.	COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES.....	41

I. Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?

L'étude d'impact est un document réglementaire que le porteur de projet doit établir avant de réaliser son aménagement. Elle est avant tout la restitution d'une démarche progressive de conception du projet pour intégrer l'environnement au cœur de celui-ci. Cette démarche est nommée « évaluation environnementale » et comprend les principales étapes suivantes :

1. **L'analyse de l'état initial** du site et de ses abords (milieu physique, milieu aquatique, milieu naturel, milieu humain, paysage et patrimoine) ;
2. **L'évaluation des incidences** du projet sur ces milieux ;
3. **La définition et la mise en œuvre de mesures environnementales** destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts identifiés.

L'étude d'impact restitue donc la manière dont le projet a été **progressivement amélioré** pour éviter les zones écologiques les plus sensibles, réduire les effets sur l'environnement et compenser les impacts qui n'ont pas pu être supprimés.

Le présent document est le résumé non technique de l'étude d'impact réalisée en 2011 et mise à jour en 2025. Il correspond à une étude d'impact concentrée et vulgarisée afin de permettre à tous de comprendre le projet, les enjeux du secteur et les mesures mises en place. Des renvois à l'étude d'impact sont présents dans ce document pour obtenir davantage d'informations au besoin.

- **Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact : « Éléments de contexte »**

II. Contexte et objectifs : un projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Oeyregave

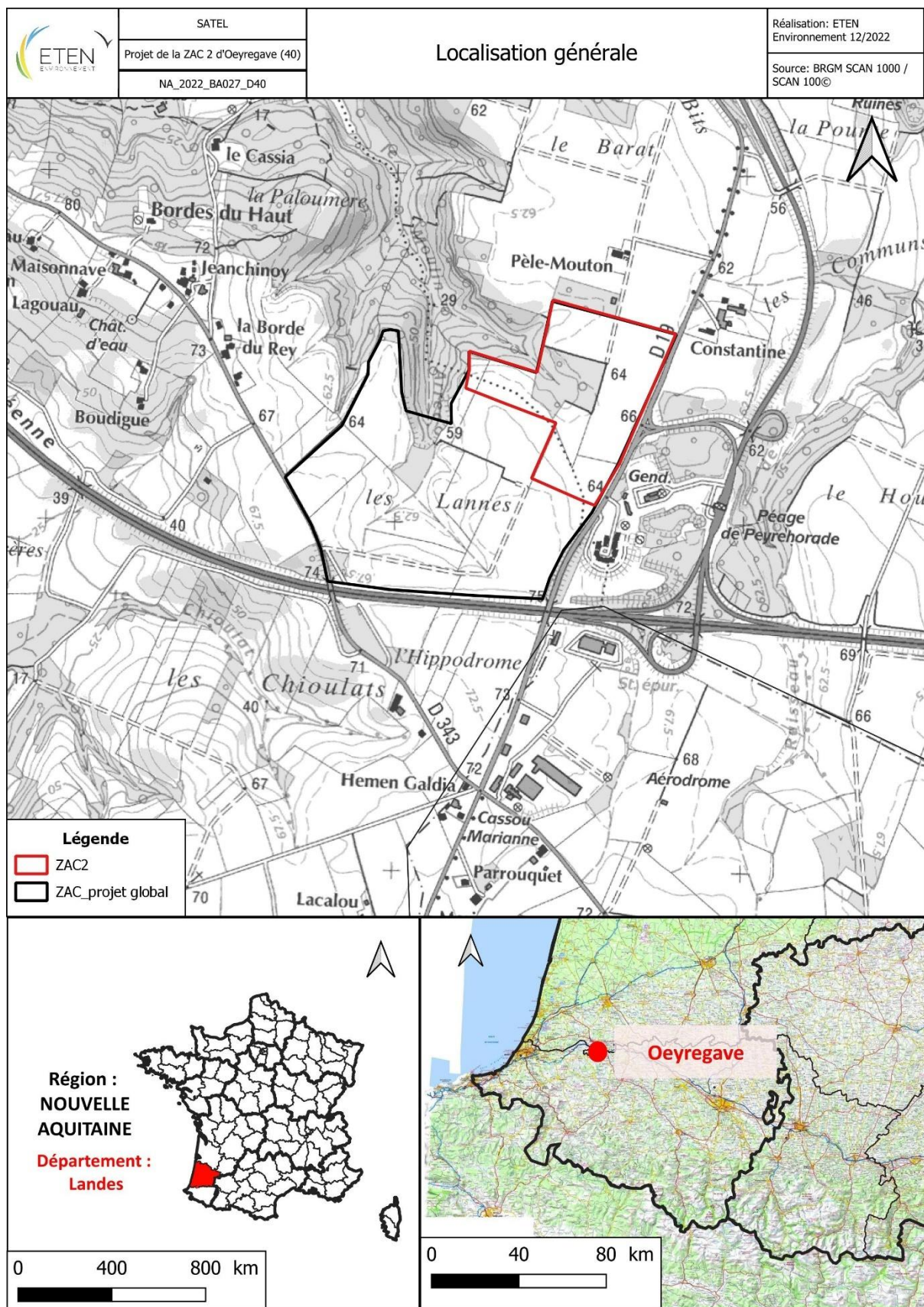
- **Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact : « Éléments de contexte »**

La genèse du parc d'activité du Pays d'Orthe, projet départemental et communautaire (syndicat mixte) débute en 2009, avec l'obtention des autorisations administratives entre 2009 et 2012 sur l'ensemble du périmètre de la ZAC 1 et de la ZAC 2.

La ZAC 1, d'une surface de 37 hectares, sur la commune d'Hastingues est actuellement remplie à 82%. Elle accueille à ce jour 320 emplois pour 17 entreprises. Sur la totalité de la ZAC, il reste 4 hectares de disponible sur un total de 24,2 hectares de foncier cessible

Des études d'implantation sont donc en cours sur le foncier restant en raison d'une pénurie de terrains pouvant intervenir d'ici 3-4 ans. Ceci permet de justifier le déclenchement des études de la ZAC 2.

Le projet consiste en la réalisation d'une zone d'activité commerciale en continuité de l'existante.



Localisation du projet

III. Solutions de substitution et choix de la zone d'implantation

➔ **Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact : « Chapitre A : Description du projet et raisons du choix au regard des solutions de substitution »**

III. 1. Choix du site

Le choix du site s'est orienté naturellement sur la prolongation de la ZAC 1, dans le périmètre de ZAC déjà défini et ayant fait l'objet des études réglementaires en 2011.

III. 2. Différents scénarios d'implantation et explications des modifications

La figure en page suivante permet de présenter et comparer les différents scénarios d'implantation du projet d'extension de la ZAC Sud Landes à Oeyregave et Hastingues, en expliquant les choix qui ont été faits et les modifications qu'a subies l'implantation au fil des itérations.

IV. Méthodes utilisées

➤ **Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact :**
« Chapitre B. Méthodes utilisées »

La mise à jour de l'étude d'impact repose sur une **démarche scientifique rigoureuse**, conduite entre 2022 et 2025 par les écologues et spécialistes d'ETEN Environnement, bureau d'études basé à Saint-Paul-Lès-Dax (40).

Plusieurs niveaux d'analyse ont été retenus :

- **Aire d'étude éloignée** : pour les perceptions paysagères et les grands équilibres environnementaux,
- **Aire d'étude rapprochée** : pour les milieux humains et naturels environnants,
- **Aire d'étude immédiate** : correspondant à l'emprise du projet et ses abords directs.

Les données environnementales de l'étude d'impact proviennent :

- d'inventaires de terrain paysagers et naturalistes (flore, faune, zones humides) réalisés à différentes saisons,
- d'analyses bibliographiques et cartographiques.

Des outils tels que **SIG** (systèmes d'information géographique) ont permis de croiser les données environnementales et techniques.

Les principales limites méthodologiques concernent les incertitudes liées à la mutation permanente du secteur de la ZAC 1, pouvant créer un écart entre l'analyse à la date de la rédaction et la situation réelle. Les inventaires naturalistes ont été conduits en période favorable sur une période couvrant les quatre saisons de l'année.

Ces limites sont précisées et prises en compte dans l'analyse des incidences.

V. État initial de l'environnement

- **Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact :**
« Chapitre C. Etat initial de l'environnement »

Pour chaque thématique, l'état initial de l'environnement présente :

- **L'enjeu**, c'est-à-dire l'importance du milieu concerné (valeur écologique, rareté, rôle dans le territoire, vulnérabilité) ;
- **La sensibilité au projet**, c'est-à-dire le niveau d'exposition du milieu aux effets potentiels du projet (proximité, surface concernée, intensité des travaux).

V. 1. Milieu physique

V. 1. 1. Climat : une influence océanique

Enjeu	Sensibilité au projet
Fort	Favorable

Le secteur bénéficie d'un climat océanique doux et humide, marqué par des hivers tempérés, des printemps pluvieux, des étés chauds et secs, et des vents modérés d'ouest.

Comme dans l'ensemble de la région, les épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, fortes chaleurs, orages) devraient devenir plus fréquents sous l'effet du changement climatique.

V. 1. 2. Relief : pas de contrainte majeure

Enjeu	Sensibilité au projet
Faible	Faible

Le site présente une pente générale vers l'ouest. Seule une bande agricole longeant la départementale présente une pente vers l'est. Les parcelles agricoles sont relativement planes. L'aire d'étude comporte des pentes comprises entre 7 et 35%, avec une moyenne de 10%.

V. 1. 3. Géologie et sols : des formations à galets

Enjeu	Sensibilité au projet
Faible	Faible

Le site est localisé sur un terrain composé essentiellement de formations alluviales riches en galets et sables argileux. Il s'agit de formations classiques du secteur, ne présentant pas de contrainte particulière.

Les expertises menées sur site ont révélé la présence de sols argilo-limoneux peu perméables, homogènes à l'échelle du projet.

V. 1. 4. Eaux souterraines : une nappe en bon état

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Faible

Le site est localisé au-dessus d'une grande nappe d'eau souterraine. Cette nappe est en bon état général et bien alimentée.

Le projet n'engendrant pas de prélèvement, le seul enjeu concernant les nappes relève des rejets et des pollutions accidentelles pendant les travaux.

V. 1. 5. Eau de surface : un cours d'eau non référencé dans le site

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Faible

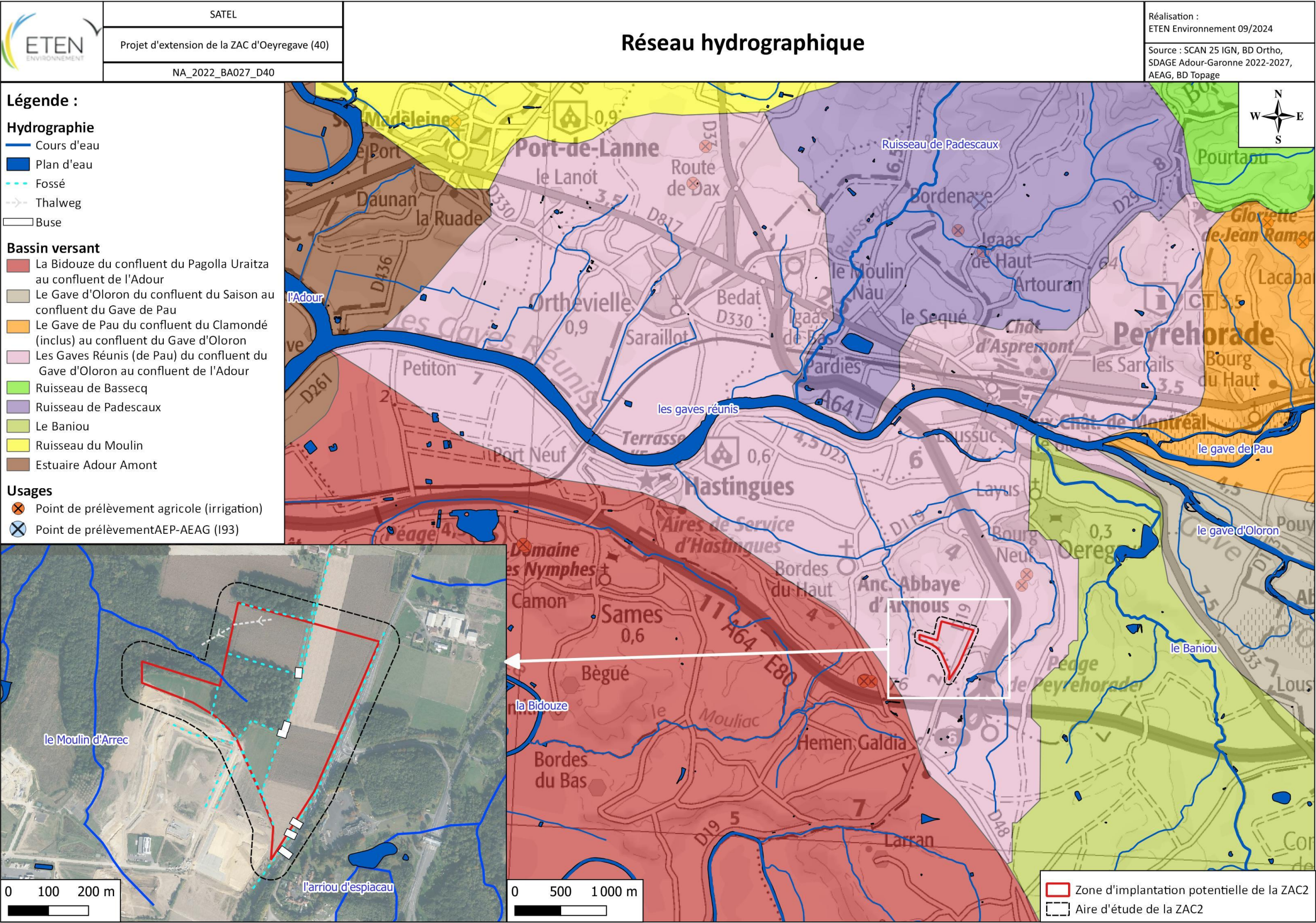
Plusieurs fossés et un cours d'eau non référencé sont présents au sein même de la zone d'implantation du projet. Ce cours d'eau est un affluent du Moulin Arrec, lui-même connecté aux Gaves Réunis, dont l'état écologique est jugé moyen et l'état chimique est jugé bon.

V. 1. 6. Documents de gestion et de protection de la ressource en eau

Enjeu	Sensibilité au projet
Faible	Faible

Le secteur est couvert par plusieurs documents qui encadrent la gestion de l'eau :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne ;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Eaux souterraines de Gascogne ».



Cours d'eau aux abords du site

V. 2. Milieu humain

V. 2. 1. Population et habitat : une commune rurale peu peuplée

Enjeu	Sensibilité au projet
Nul	Favorable

Oeyregave est une commune peu dense, avec une baisse et un vieillissement progressif de la population.

Dans un rayon d'environ 1 km autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP), plusieurs hameaux et habitations isolées sont présents. Les zones d'habitation les plus proches sont :

- Le lieu-dit « Constantine, à environ 80 m au nord-est du site ;
- Les habitations à proximité du district Sud-Atlantique d'ASF à environ 100 m au sud-est ;
- Le lieu-dit « Pèle-Mouton, à environ 165 m au nord.

V. 2. 2. Activités économiques et de loisir : un site intégré au sein d'une zone d'activité en pleine expansion

Enjeu	Sensibilité au projet
Fort	Favorable

Oeyregave fait partie de l'aire d'attraction de Peyrehorade qui se situe à environ 2 km au nord.

La commune d'Oeyregave est rurale et comprend très peu de services et commerces. Néanmoins, l'aire d'étude s'intègre au sein de la ZAC Sud-Landes, un parc d'activités en pleine expansion.

L'agriculture est une activité bien représentée sur la commune. Elle occupe également une bonne partie de l'aire d'étude avec la présence de plusieurs cultures de maïs.

Aucune activité de loisir n'est recensée au sein du site.

V. 2. 3. Urbanisme : un zonage compatible

Enjeu	Sensibilité au projet
Nul	Favorable

Le territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe, approuvé en 2014. Ce document fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 15 à 20 ans à venir et s'impose aux documents d'urbanisme locaux. Le SCoT met en évidence la volonté de « Structurer le développement économique en s'appuyant sur les atouts du Pays d'Orthe ». Le souhait de « Conforter l'offre en foncier et proposer des sites d'accueil de qualité » est mis en avant. En effet, l'aménagement de zones d'activités diversifiées et de qualité, en complémentarité avec les zones existantes et en articulation avec les zones périphériques au Pays d'Orthe, constitue un enjeu majeur du territoire. La ZAC Sud-Landes est déjà identifiée comme une zone ouverte dont la commercialisation était à venir

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Orthe, approuvé en 2020, couvre l'ensemble du territoire, dont la commune de Oeyregave. Le site de la ZAC est classée en zone AUZ. Le projet est donc compatible avec le PLUi en vigueur.

V. 2. 4. Réseaux et voiries : une bonne accessibilité

Enjeu	Sensibilité au projet
Nul	Favorable

Le site dispose d'une bonne desserte, étant établi à proximité de l'A64 et d'une route départementale.

V. 2. 5. Servitudes d'utilité publique : concerné par une sup de type AC2

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Faible

La commune d'Oreygave est concernée par une servitude d'utilité publique (SUP) de type AC2 : servitude relative aux sites inscrits et classés du fait de son appartenance au site inscrit « Gaves de Pau et d'Oloron ».

V. 2. 6. Santé et sécurité : des risques limités

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

Le site ne présente pas de passif industriel ou de pollution connue.

Les risques principaux identifiés au droit du site sont le risque sismique (aléa modéré), le risque de retrait et gonflement des argiles (aléa faible) et le risque de feux de forêt (aléa nul mais site concerné par les obligations légales de débroussaillage).

Le secteur présente une ambiance sonore perturbée par la proximité du réseau routier (notamment de l'A64) et une qualité de l'air satisfaisante.

V. 3. Paysage et patrimoine culturel

V. 3. 1. Contexte paysager du site : inscrit dans l'unité paysagère des « Vallées des Gaves »

Enjeu	Sensibilité au projet
Fort	Faible

À l'échelle du territoire, l'aire d'étude immédiate est localisée au niveau de l'unité paysagère des « vallées des Gaves ». Les vallées forment de larges couloirs dominés par l'agriculture.

V. 3. 2. Paysage perçu : des co-visibilités directes depuis la RD19

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

La RD19 constitue l'axe de découverte principal du site. Il s'agit d'une voie « fonctionnelle » qui traverse d'ores et déjà des zones d'activités (ZAC 1, ZAC des Hauts de la Bidouze). Plusieurs axes de découverte secondaires sont identifiés, notamment les voies de desserte créées dans le cadre de la ZAC Sud-Landes au sud-ouest et le chemin de Pellemouton au nord.

V. 3. 3. Paysage « vécu » : des co-visibilités partielles depuis les habitations

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

La ZIP s'insère dans un paysage « fonctionnel » déjà marqué par la présence des zones d'activités. Les habitations présentes aux abords ont des co-visibilités partielles avec la ZIP principalement liées à la saisonnalité (taille du maïs, feuillage des arbres).

V. 3. 4. Séquence paysagère : trois entités distinctes perceptibles

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

L'aire d'étude comprend trois principales séquences paysagères plus ou moins qualitatives : les parcelles boisées qui ferment les vues sur le paysage environnant, les parcelles agricoles composées de cultures et prairies offrent un paysage ouvert à semi-ouvert, et enfin, la zone d'activité qui constitue un paysage d'avantage « dégradé » et fonctionnel.

V. 3. 5. Patrimoine culturel : projet inclus dans un site inscrit

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

Aucun site classé, site patrimoniale remarquable, site archéologique, monument historique ou périmètre de protection n'est présent au droit du projet, ni aux abords immédiats.

En revanche, le site est inclus au sein du site inscrit « Gaves de Pau et d'Oloron ».

V. 4. Milieu naturel

V. 4. 1. Contexte réglementaire

Enjeu	Sensibilité au projet
Nul	Nulle

Le site n'est inclus ou connecté à aucun zonage lié au patrimoine naturel.

V. 4. 2. Habitats naturels : 19 formations recensées

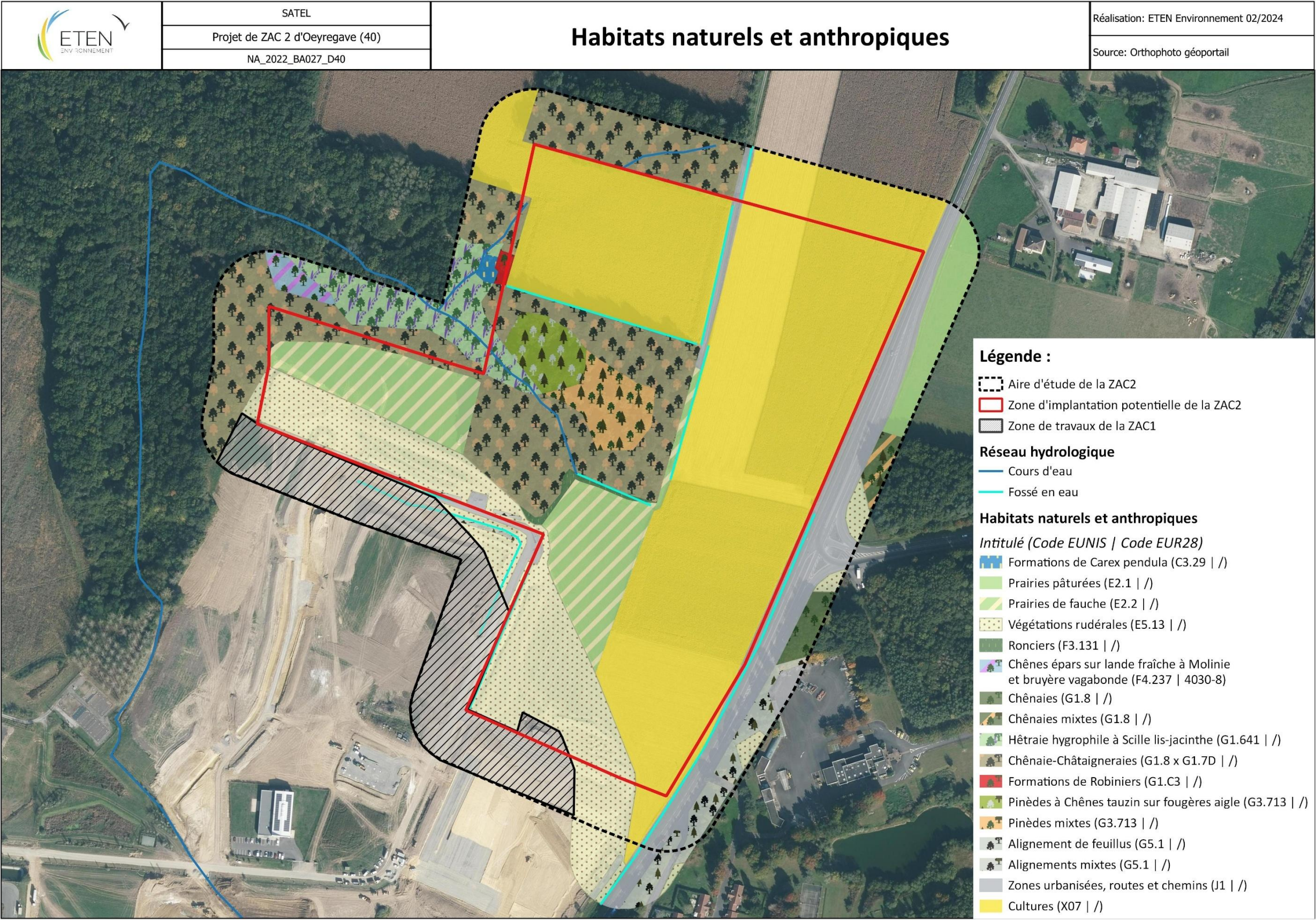
Enjeu	Sensibilité au projet
Fort	Forte

19 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées au sein de l'aire d'étude. Parmi ces habitats, le boisement central est remarquable du fait de sa richesse et de son bon état de conservation.

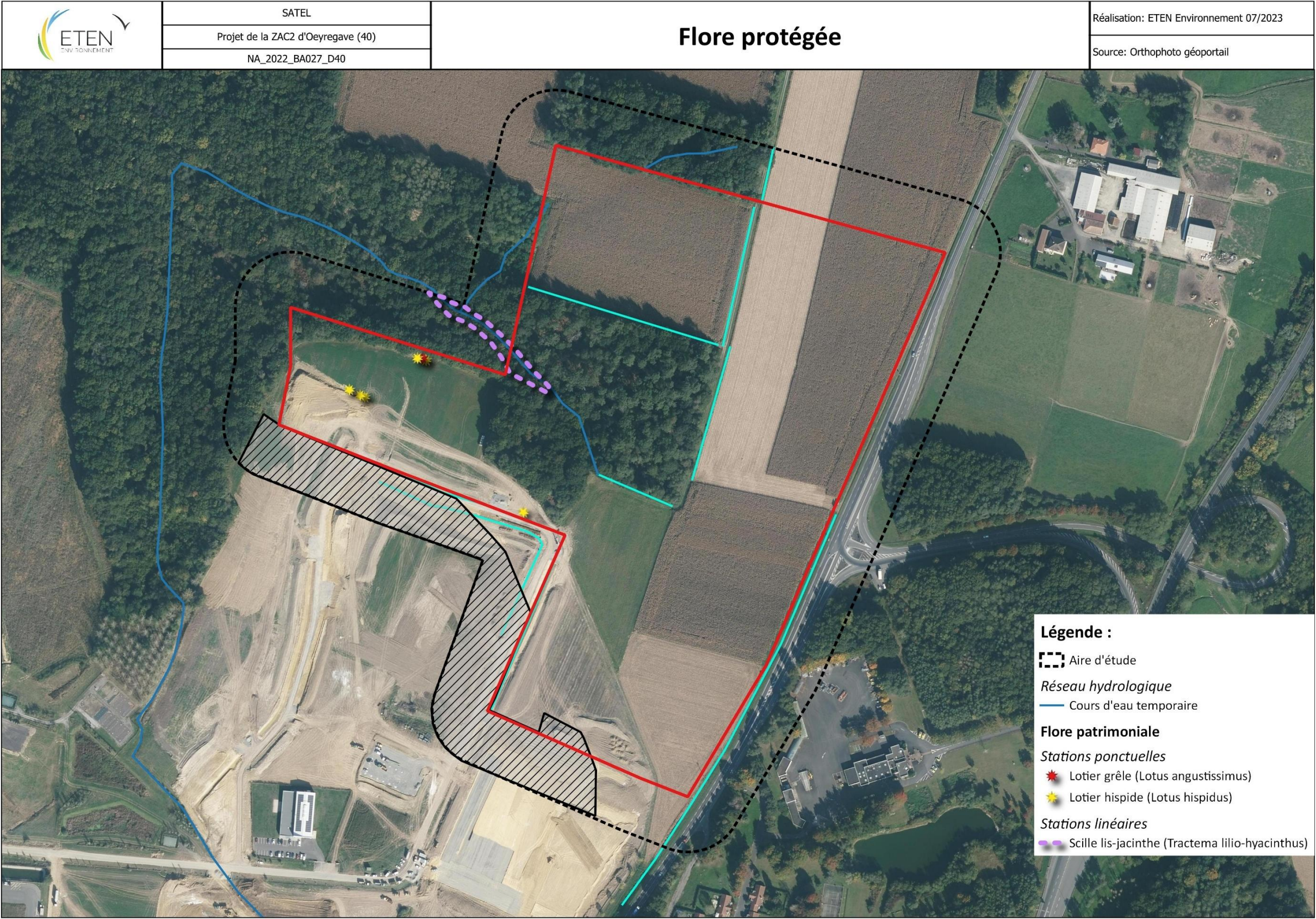
Un habitat naturel d'intérêt communautaire est présent hors projet. Il s'agit d'une lande à Molinie et bruyère vagabonde avec chênes épars.

V. 4. 3. Flore : 3 espèces patrimoniales et 7 exotiques envahissantes

Type d'espèces floristiques	Principales observations	Enjeu	Sensibilité au projet
Flore protégée	Présence de trois espèces protégées : - Le Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>) - Le Lotier grêle (<i>Lotus angustissimus</i>) - Le Tractème lis-jacinthe (<i>Tractema lilio-hyacinthus</i>)	Fort	Forte
Flore exotique envahissante	Présence de 7 espèces exotiques envahissantes.	Modéré	Modérée



Habitats naturels et anthropiques



Flore patrimoniale identifiée dans l'aire d'étude immédiate

V. 4. 4. Zones humides : présence de zones humides hors projet

Enjeu	Sensibilité au projet
Modéré	Modérée

L'expertise des zones humides menées dans l'aire d'étude immédiate a permis d'identifier 1707 m² de zones humides floristiques au droit de l'aire d'étude immédiate, se situant en pente dans le boisement, hors zone du projet.

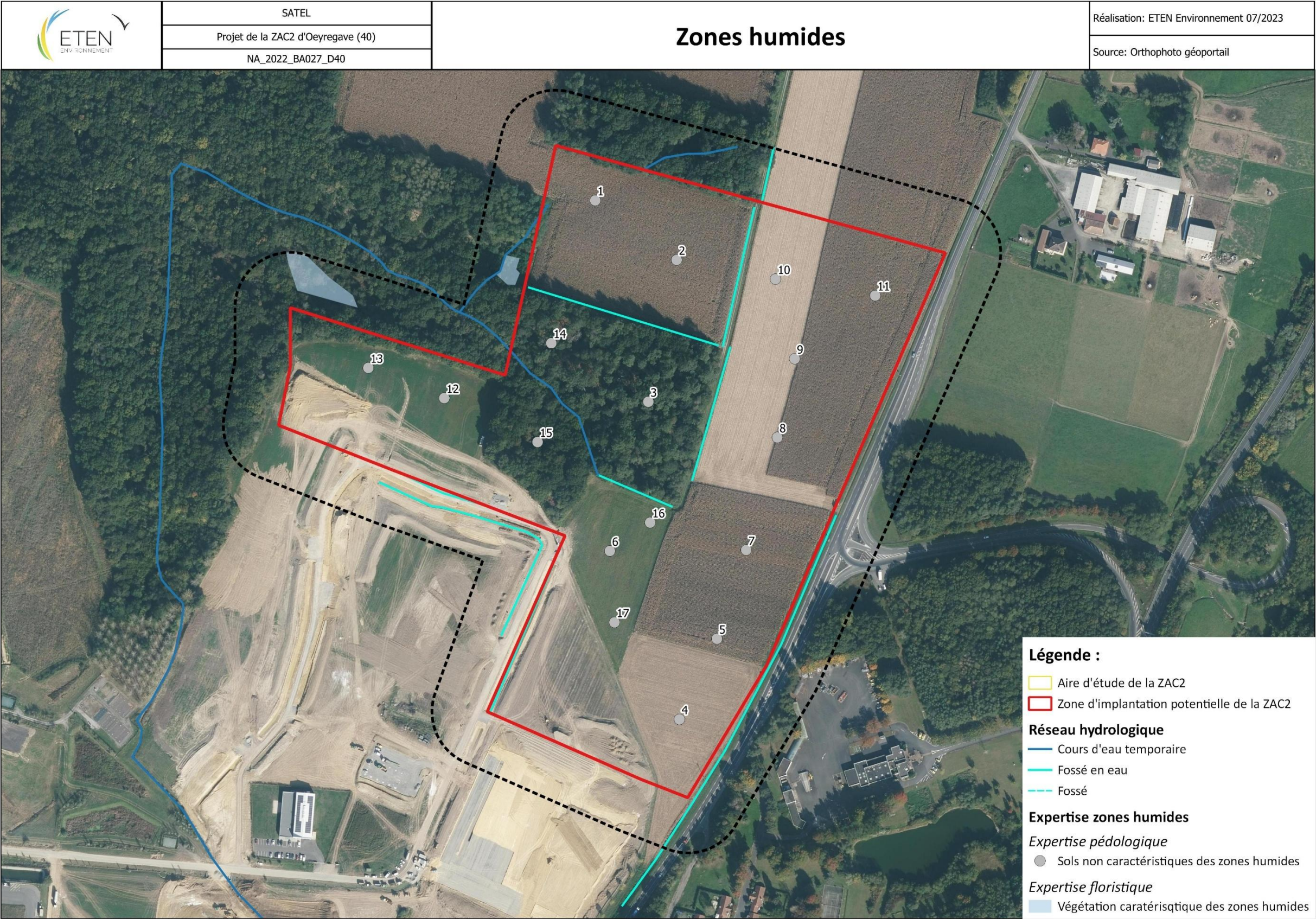
V. 4. 5. Faune

Groupement d'espèces animales	Principales observations	Enjeu	Sensibilité au projet
Oiseaux	Présence de 50 espèces d'oiseaux Boisements favorables à la nidification des passereaux Prairies favorables à l'alimentation des espèces granivores/insectivores, à la chasse de l'Elanion blanc et à la reproduction de la Cisticole des joncs	Modéré	Modérée
Mammifères	Présence d'espèces communes, sans enjeu particulier à l'exception de l'Ecureuil roux au sein des boisements	Modéré	Faible
Chauve-souris	Site principalement utilisé pour le transit/chasse Boisements favorables au gîte des espèces arboricoles	Modéré	Modérée
Amphibiens	Fossés, ruisseau, zones humides favorables à la réalisation du cycle biologique des amphibiens Boisements = site d'hivernage	Modéré	Faible
Reptiles	Lisières, boisements, prairies et friches favorables à la réalisation du cycle biologique des reptiles	Modéré	Modérée
Insectes	Fossés en eau favorables à la réalisation du cycle biologique de la Couleuvre helvétique Présence du Grand Capricorne au sein des boisements	Faible à fort	Modérée

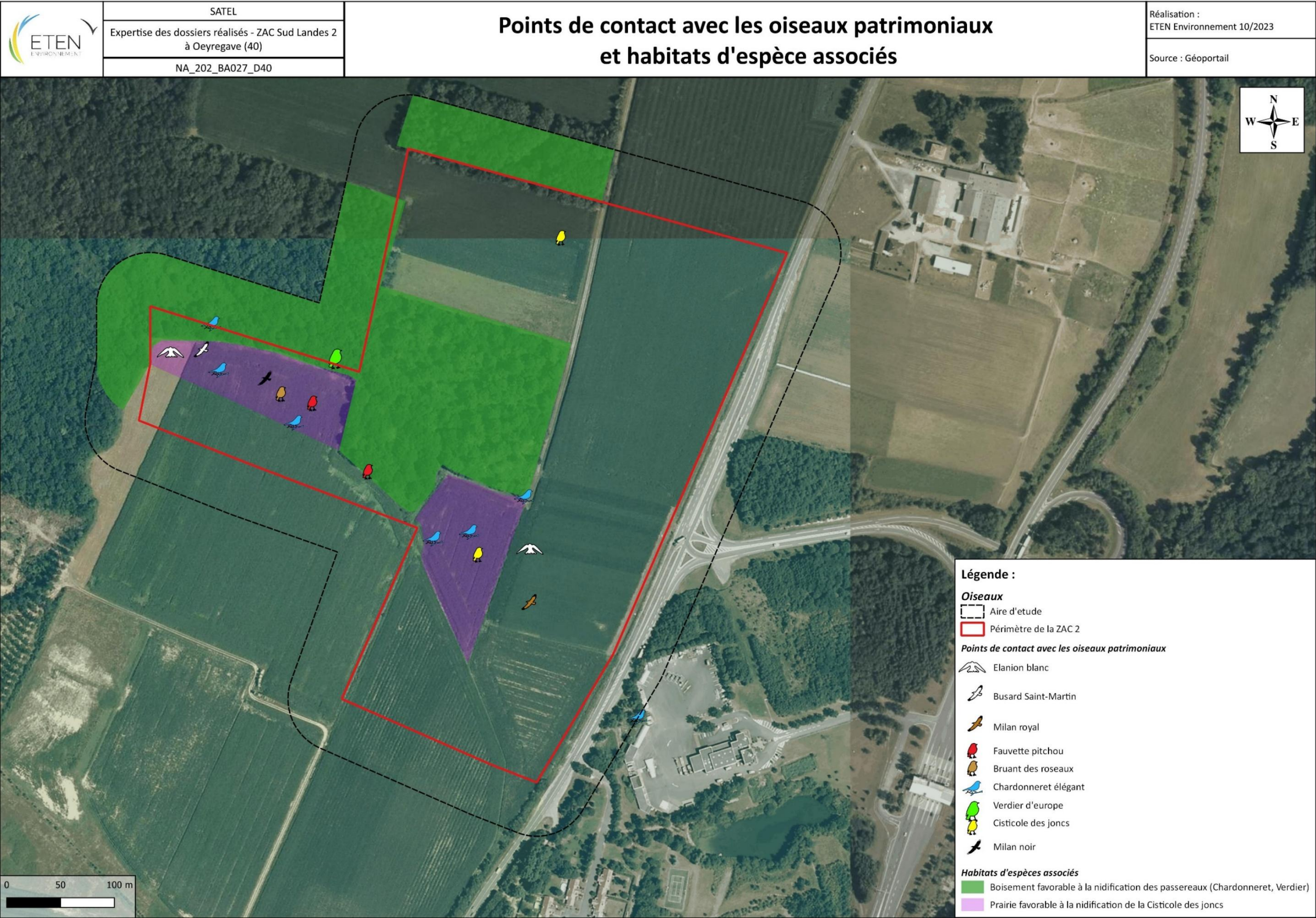
V. 4. 6. Continuité écologique du site (trame verte et bleue)

Enjeu	Sensibilité au projet
Faible	Faible

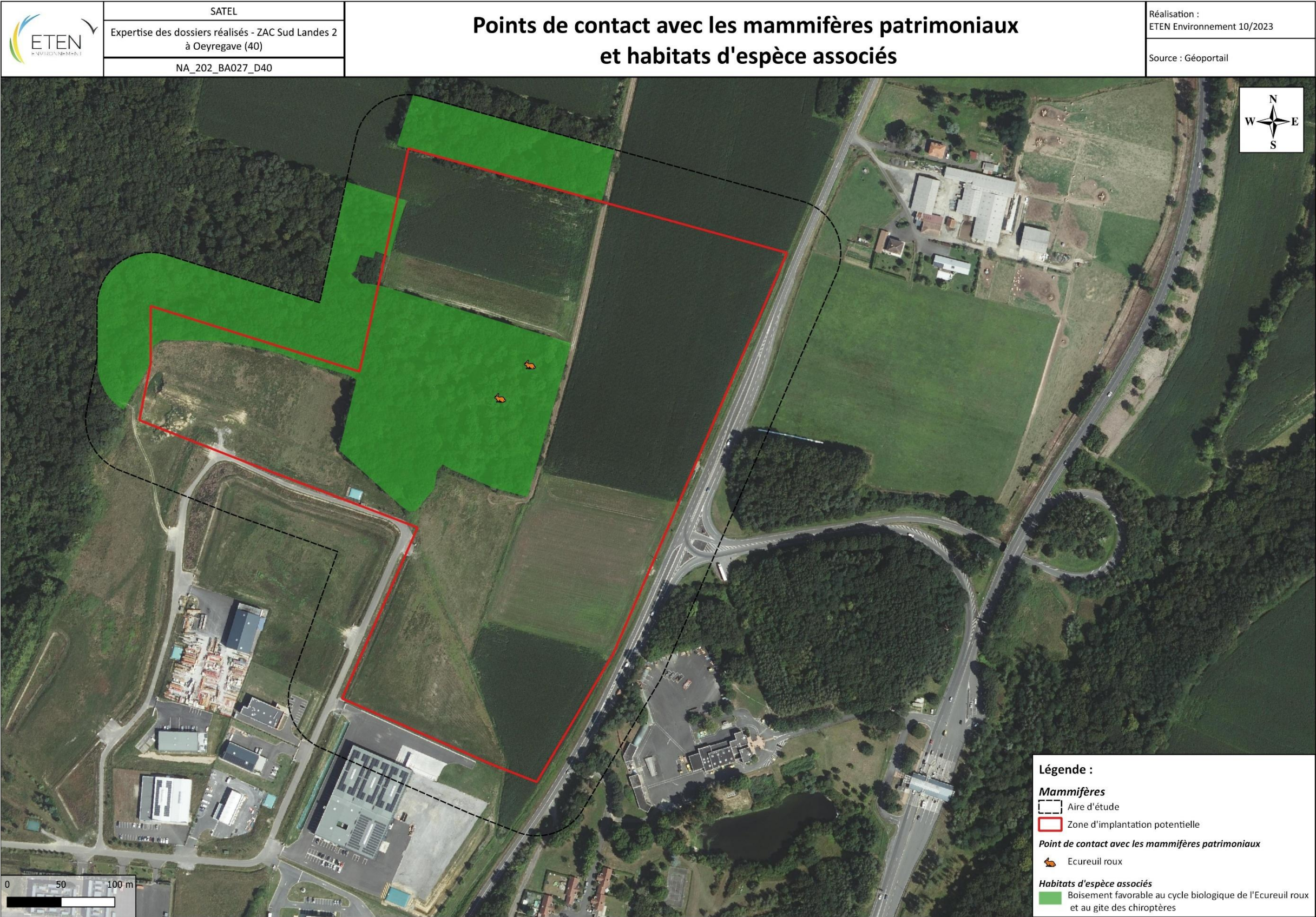
A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les flux biologiques sont principalement relevés dans l'axe du talweg pour les espèces à affinités humides, et au sein des boisements pour les espèces terrestres, au nord – ouest. A contrario, des barrières écologiques sont présentes au sud et à l'est.



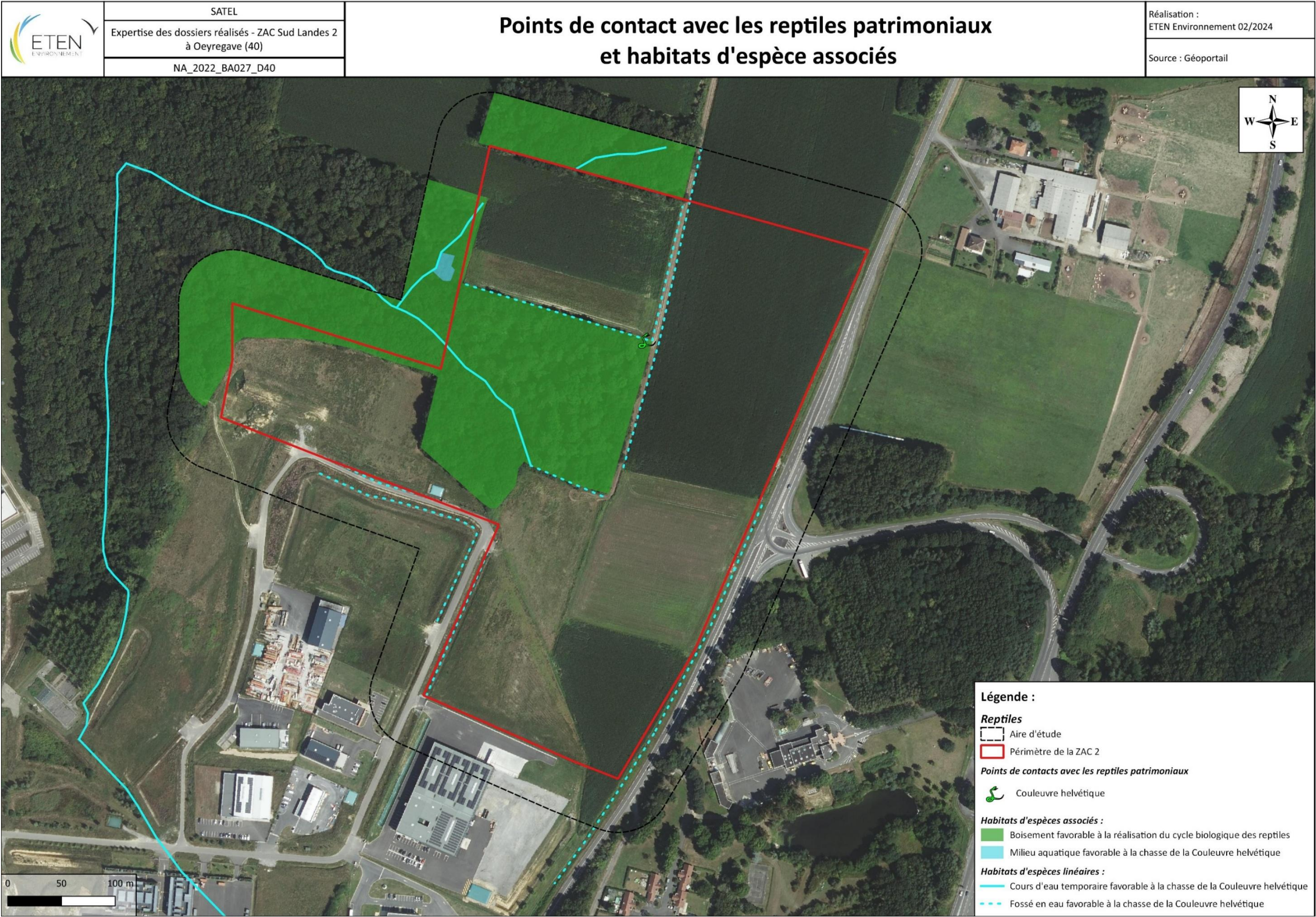
Zones humides



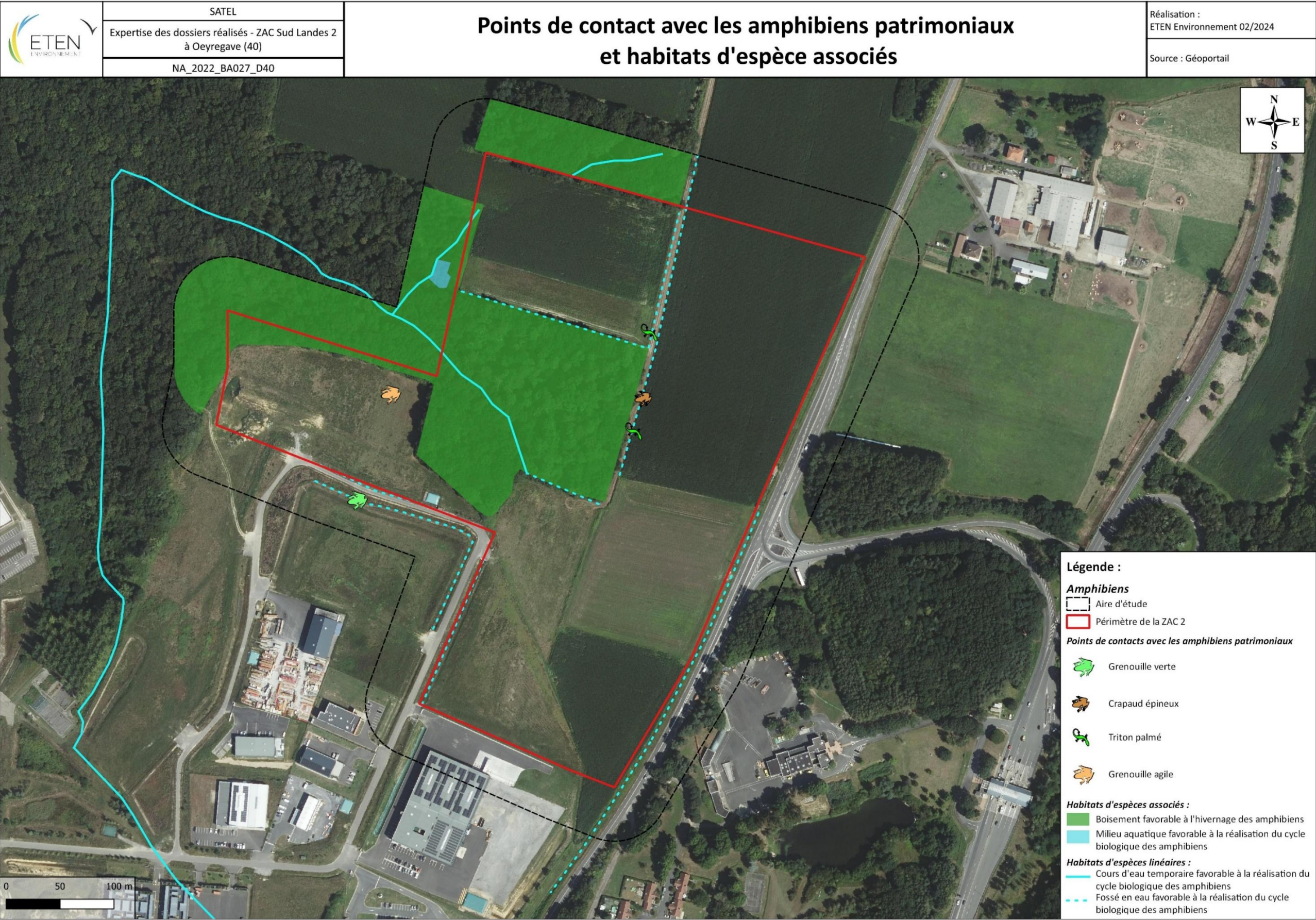
Points de contact avec l'avifaune patrimoniale et habitats d'espèce associés



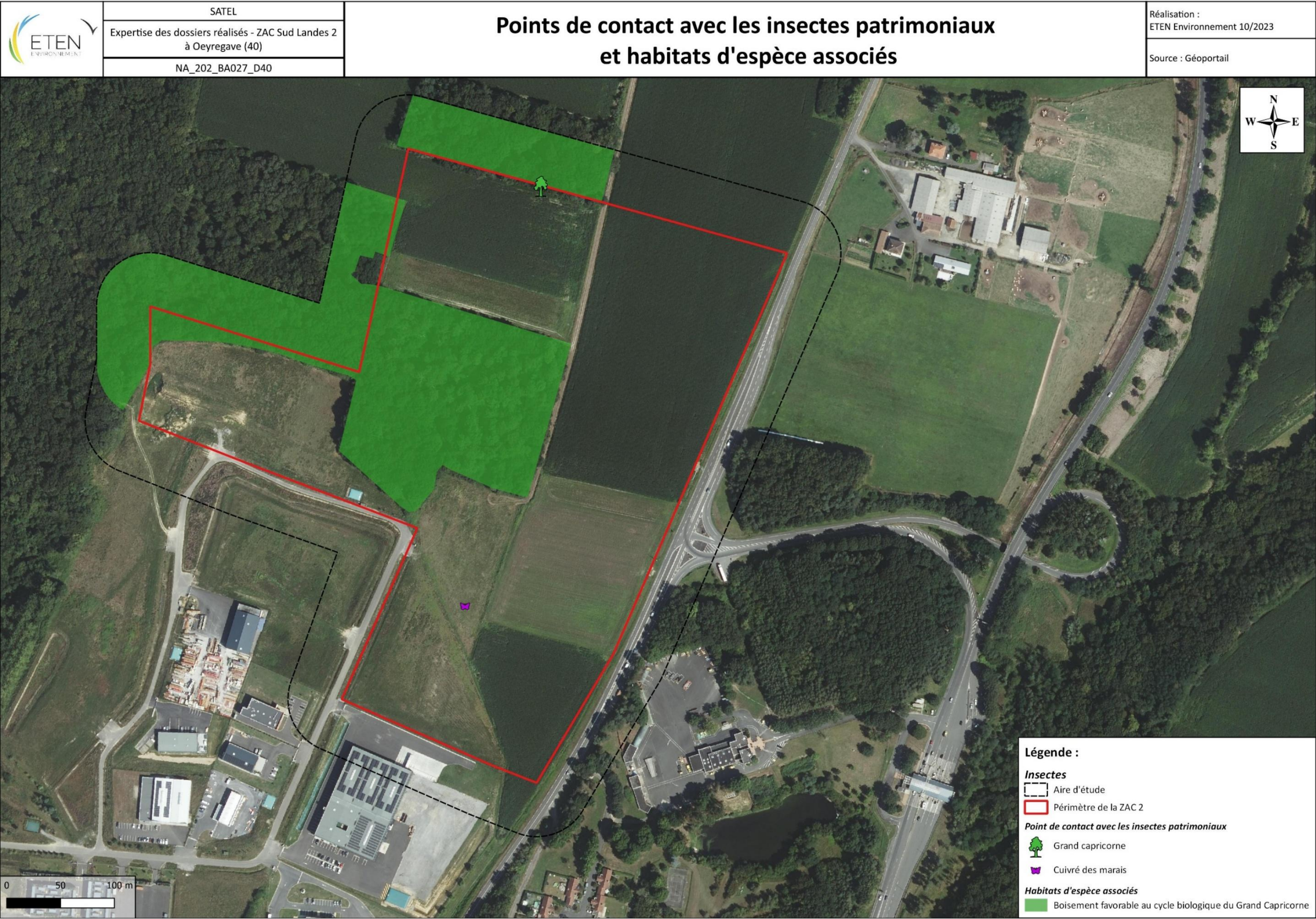
Espèces de mammifères patrimoniales et habitats d'espèce associés



Espèces de reptiles patrimoniales et habitats d'espèce associés



Espèces d'amphibiens patrimoniales et habitats d'espèce associés



Points de contact avec l'entomofaune patrimoniale et habitats d'espèce associés

VI. Incidences brutes, mesures d'évitement / de réduction et incidences résiduelles après mesures

- Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact :
« Chapitre D. Analyse des incidences brutes notables du projet »
« Chapitre E. Mesures mises en place pour éviter et réduire les incidences négatives du projet sur l'environnement et effets cumulés »

Les tableaux ci-dessous présentent les effets des mesures d'évitement et de réduction (le cas échéant) sur les incidences brutes du projet, ainsi que l'intensité des incidences résiduelles après leur mise en œuvre.

VI. 1. Milieu physique : Synthèse des mesures d'évitement et de réduction et incidences résiduelles

VI. 1. 1. Climat : incidence résiduelle négative faible

INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE
Participation à l'émission des gaz à effet de serre	- Faible

Le projet entrainera une émission accrue de gaz à effets de serre. Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est prévue.

VI. 1. 2. Topographie et sols : incidences résiduelles négatives non significatives à faible

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFETS ATTENDUS	NATURE ET IMPORTANCE
Tassement et destruction des sols en phase travaux	- Faible	MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Réduction du risque de tassement des sols hors secteurs aménagés	- Non significative
Imperméabilisation des sols (0,6 ha) par la création des voiries et la construction sur les lots 60% max.	- Faible			- Faible
Tassement et destruction des sols en phase d'exploitation	- Non significative			- Non significative

Les incidences sur les sols restent globalement limitées.

En phase travaux, les tassements et destructions de sols sont restreints aux zones d'emprise nécessaires grâce à l'adaptation du plan d'installation de chantier (MR02). Ces effets sont ainsi jugés non significatifs.

L'imperméabilisation des sols liée aux voiries et constructions des lots concerne environ 0,6 ha, soit une incidence faible et localisée.

VI. 1. 3. Eaux souterraines et superficielles : incidences résiduelles négatives non significatives à modérées

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFETS ATTENDUS	NATURE ET IMPORTANCE
Pollutions accidentelles en phase chantier, liées à la nature des travaux et à la circulation des engins de chantier	- Modérée	MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Réduction du risque de pollution accidentelle	- Non significative
Augmentation des ruissellements d'eaux pluviales par l'imperméabilisation du site	- Modérée	/	/	- Modérée
Pollutions accidentelles en phase exploitation, liées à la circulation quotidienne de véhicules	- Modérée	/	/	- Modérée

Les risques de pollution accidentelle en phase chantier sont maîtrisés grâce à la limitation de l'emprise du chantier (MR02) et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion de chantier et de procédures d'urgence adaptées (MR03). Ces mesures permettent de limiter fortement tout risque de contamination des sols ou des eaux, rendant les incidences non significatives.

Néanmoins, l'imperméabilisation ponctuelle du site peut induire une augmentation des ruissellements. De plus, la mise en exploitation du site entrainera une augmentation du risque de pollutions accidentelles liées à la circulation quotidienne de véhicules.

VI. 2. Milieu humain : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et incidences résiduelles

VI. 2. 1. Emploi et retombées locales : incidences résiduelles positives

INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE
Création et/ou maintien d'emploi lors des travaux	+
Retombées locales positives en phase travaux	+
Création et/ou maintien d'emploi lors de la phase exploitation	+
Retombées locales positives en phase exploitation	+

Le projet génère des retombées socio-économiques positives, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation. Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est nécessaire.

VI. 2. 2. Activités économiques et de loisirs : incidences négatives non significatives

INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE
Consommation d'espaces agricoles	- Non significative

Dans l'ensemble, les incidences résiduelles du projet, notamment sur la consommation d'espaces agricoles, sont jugées non significatives.

Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est mise en œuvre.

VI. 2. 3. Réseaux et voiries : incidences résiduelles négatives non significatives à faibles

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Augmentation du trafic sur la (RD19) en phase travaux	- Faible	MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Réduction de l'impact de la phase chantier sur la circulation	- Non significative
Augmentation du trafic sur la (RD19) en phase exploitation	- Faible	/	/	- Faible
Augmentation de la consommation en eau potable	- Non significative	/	/	- Non significative

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Augmentation de la production d'eaux usées	- Non significative	/	/	- Non significative

En phase travaux, l'augmentation du trafic liée à l'acheminement des engins et des matériaux sera temporaire. Grâce à l'adaptation du plan d'installation de chantier (MR02) et à l'encadrement des circulations, les déplacements sont restreints aux besoins essentiels, rendant les incidences non significatives.

En revanche, en phase d'exploitation, l'augmentation de la circulation quotidienne représentera une incidence négative faible.

Les effets du projet sur l'augmentation de la consommation en eau potable et la production d'eaux usées est jugée non significative.

VI. 2. 4. Sécurité : Incidences résiduelles non significatives à faible

INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE
Risque sismique	- Non significative
Risque d'incendie	- Faible

Le projet augmentera légèrement le risque d'incendies dans la zone.

Aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est mise en œuvre.

VI. 2. 5. Qualité de l'air, ambiance sonore et ambiance lumineuse: incidences résiduelles négatives non significatives à faibles

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Risque d'augmentation de la pollution atmosphérique pendant la phase chantier	- Faible	MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR09 : Arrosage des sols	Limitation des émissions polluantes et poussières lors du chantier	- Faible
Risque d'augmentation de la pollution atmosphérique pendant la phase d'exploitation	- Faible	/	/	- Faible
Risque de dégradation de l'ambiance sonore pendant la phase chantier	- Modérée	MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Réduction du bruit lors du chantier	- Faible

INCIDENCES BRUTES		MESURES	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE	REDUCTION	EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Risque de dégradation de l'ambiance sonore pendant la phase d'exploitation	- Faible	/	/	- Faible
Risque de dégradation de l'ambiance lumineuse pendant la phase chantier	- Non significative	/	/	- Non significative
Risque de dégradation de l'ambiance lumineuse pendant la phase d'exploitation	- Faible	MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères et les oiseaux	Réduction de l'impact de l'éclairage du site	- Non significative

En phase travaux, le bruit et les émissions polluantes et de poussière générés par les engins restent modérées et localisées, et sont maîtrisés par l'application des mesures réglementaires et l'arrosage des sols si nécessaire.

En phase d'exploitation, le projet aura une incidence négative faible en raison des émissions polluantes et sonores.

VI. 3. Paysage et patrimoine : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et incidences résiduelles

INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE
Paysage perçu : Co-visibilité depuis l'axe principal uniquement à proximité immédiate	- Faible
Paysage vécu : Co-visibilité partielle depuis les habitations	- Modérée
Patrimoine culturel : Implantation dans un site inscrit.	- Faible

Le site, bien que s'implantant dans un site inscrit, n'aura qu'une faible incidence visuelle depuis les axes routiers, étant en prolongement d'une ZAC existante et intégrant des plantations d'arbres paysagères. Les intervisibilités ponctuelles depuis les habitations demeurent pour ces raisons limitées. Les incidences résiduelles sur le paysage sont donc jugées faibles à modérées.

VI. 4. Milieu naturel : Synthèse des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et incidences résiduelles

VI. 4. 1. Habitats naturels : incidences résiduelles non significative à positives

INCIDENCES BRUTES		MESURES D'ÉVITEMENT ET REDUCTION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Phase chantier :				
Conversion de 2,835 ha d'habitats naturels à enjeu principalement faible en espaces verts, noues et bassins.	- Non significative	ME01 : Évitement de la quasi-totalité des fossés, zones humides, milieux aquatiques favorables aux amphibiens/reptiles/odonates ME02 : Évitement de la quasi-totalité de la surface forestière MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR09 : Arrosage des sols	Réduction du risque d'incidence directe et indirecte sur les habitats naturels	- Non significative
Destruction de 8,888 ha d'habitats naturels à enjeu principalement faible et modéré.	- Modérée			- Faible
Phase chantier : risque d'altération d'habitats naturels et anthropiques aux abords de la zone de chantier.	- Modérée			- Non significative
Phase d'exploitation :				
Utilisation des espaces anthropisés.	- Non significative	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Réduction du risque de pollution accidentelle lors de l'entretien du site	- Non significative
Entretien des espaces verts, noues et bassins.	Positive			Positive
Risque de pollution lié à l'utilisation des espaces anthropisés	- Faible			- Non significative

L'évitement des zones à enjeux lors de la phase conception du projet permet de limiter considérablement les incidences du projet sur les habitats naturels, notamment sur les boisements.

Les mesures mises en place en phase de travaux permettront de limiter considérablement le risque d'altération des habitats naturels aux abords de la zone de chantier. En effet, la mise en place d'un itinéraire technique dès le début des travaux permettront de contenir les engins au sein même du chantier.

En phase d'exploitation, l'entretien raisonné des espaces verts, noues et bassins permettra de maintenir les habitats les occupant.

VI. 4. 2. Flore : incidences résiduelles non significatives à positives

INCIDENCES BRUTES		MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Phase chantier :				
Destruction de 16 pieds de Lotier grêle et de 2 pieds de Lotier hispide et création de 1,511 ha d'habitats favorables	Positive	ME01 : Évitement de la quasi- totalité des fossés, zones humides, milieux aquatiques favorables aux amphibiens/reptiles/odonates ME02 : Évitement de la quasi- totalité de la surface forestière MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR09 : Arrosage des sols MR11 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes MC01 : Compensation in situ des lotiers	Réduction du risque d'incidence directe et indirecte sur la flore	Positive
Destruction de 8,888 ha de flore commune	- Faible			- Non significative
Altération de 2,835 ha de flore commune	- Faible			- Non significative
Destruction de 20 mètres linéaires de Tractème lis-jacinthe	- Forte			- Non significative
Risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes	- Modérée			- Non significative
Risque d'altération de flore commune et patrimoniale	- Modérée			- Non significative
Phase d'exploitation :				
Utilisation et entretien du site	- Non significative	/	/	- Non significative
Risque de pollutions liées à l'utilisation des espaces anthropisés	- Faible	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Réduction du risque de pollution accidentelle lors de l'entretien du site	- Non significative

L'évitement des secteurs de présence de flore patrimoniale (notamment du Tractème lis-jacinthe) lors de la phase conception du projet permet de limiter considérablement les incidences du projet sur la flore patrimoniale.

Les mesures mises en place en phase de travaux permettront de limiter considérablement le risque d'altération de la flore aux abords de la zone de chantier. En effet, la mise en place d'un itinéraire technique ainsi qu'un balisage dès le début des travaux permettront de contenir les engins au sein même du chantier.

En phase d'exploitation, l'entretien raisonné des espaces verts, noues et bassins permettra de maintenir la flore présente en place.

VI. 4. 3. Zones humides : incidences résiduelles non significatives

INCIDENCES BRUTES		MESURES D'ÉVITEMENT ET REDUCTION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Phase chantier :				
Risque d'assèchement des zones humides attenantes	- Non significative	ME01 : Évitement de la quasi- totalité des fossés, zones humides, milieux aquatiques favorables aux amphibiens/reptiles/odonates MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Absence de destruction de zones humides et réduction du risque d'incidence directe et indirecte sur les zones humides	- Non significative
Risque de pollution accidentelle	- Modérée			- Non significative
Phase d'exploitation :				
Risque de pollutions liées à l'utilisation des espaces anthropisés	- Faible	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Réduction du risque de pollution accidentelle lors de l'entretien du site	- Non significative

L'évitement total lors de la conception du projet permet de limiter considérablement les incidences sur les zones humides.

Les mesures mises en place en phase de travaux et phase d'exploitation permettront de limiter le risque subsistant d'altération accidentelle des zones humides à proximité par pollution.

VI. 4. 4. Faune : incidences résiduelles non significatives à faibles

INCIDENCES BRUTES		MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Phase chantier :				
Perturbation des activités vitales des espèces	- Faible	MR01 : Phasage des travaux et de l'entretien du site MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR10 : Mesures spécifiques aux espèces à mœurs nocturnes	Limiter le dérangement des espèces Garantir le maintien du cycle biologique des espèces tout en aménageant le projet	- Non significative
Destruction/altération d'habitats du Chardonneret élégant et du Verdier d'Europe (6103 m²)	- Modérée	ME01 : Évitement de la quasi-totalité des fossés, zones humides, milieux aquatiques favorables aux amphibiens/reptiles/odonates MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR10 : Mesures spécifiques aux espèces à mœurs nocturnes MC02 : Compensation des habitats de nidification de la Cisticole des joncs MC03 : Compensation des habitats de nidification du Chardonneret élégant MC04 : Compensation des habitats favorables au cycle biologique du Lézard des murailles MC05 : Compensation des habitats favorables au cycle biologique du Grand Capricorne	Réduire l'impact des travaux sur les habitats d'espèces	- Non significative
Destruction/altération d'habitats de la Cisticole des joncs (6103 m²)	- Fort			- Non significative
Destruction/altération d'habitats d'hivernage et reproduction des amphibiens (6103 m² et 124 m²)	- Faible			- Non significative
Destruction/altération d'habitats d'hivernage et reproduction des reptiles (6227 m²)	- Modérée			- Non significative
Destruction/altération d'habitats des mammifères terrestres (6103 m²)	- Modérée			- Non significative
Destruction/altération d'habitats des chiroptères (6103 m²)	- Modérée			- Non significative
Destruction/altération d'habitats des insectes (6103 m²)	- Modérée			- Non significative
Risque d'altération d'habitats des espèces aquatiques	- Non significative			- Non significative
Risque de mortalité d'individus	- Modérée	MR01 : Phasage des travaux et de l'entretien du site MR04 : Pose de barrières « amphibiens » MR05 : Opérations de capture/sauvegarde des amphibiens/reptiles en phase chantier MR08 : Rendre l'emprise des travaux inhospitalière pour la faune MR10 : Mesures spécifiques aux espèces à mœurs nocturnes	Réduire la mortalité d'individus via la mise en œuvre de mesures adaptées	- Faible

INCIDENCES BRUTES		MESURES D'ÉVITEMENT, REDUCTION ET COMPENSATION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Phase d'exploitation :				
Perturbation des activités vitales des espèces notamment en période d'entretien/maintenance	- Faible	MR01 : Phasage des travaux et de l'entretien du site MR04 : Pose de barrières « amphibiens » MR07 : Création de gîtes pour la faune MR12 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères et les oiseaux	Réduire le dérangement de la faune utilisant la ZAC et ses bordures	- Non significative
Risque de destruction/altération d'habitats d'espèces (Oiseaux, Reptiles, mammifères, Chiroptères, Insectes et Espèces aquatiques)	- Faible			- Non significative
Risque de mortalité des individus	- Faible			- Non significative
Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales favorables aux amphibiens	Positive	/	/	Positive

En phase travaux, les mesures de réduction (phasage des travaux, barrières amphibiens...) permettent de limiter considérablement les incidences du projet sur la perturbation des activités vitales des espèces. Malgré un effort d'évitement en phase de conception du projet, des incidences persistent sur l'avifaune protégée, le Lézard des murailles et le Grand Capricorne. Les mesures de compensations mises en œuvre permettent de réduire ces incidences.

En phase d'exploitation, les mesures de réduction (passage à faune dans clôture, préconisations d'entretien de la végétation...) limitent les perturbations sur l'activité et les habitats des espèces faunistiques, l'installation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales pouvant même être considérée comme positive pour les amphibiens.

VI. 4. 5. Fonctionnalités écologiques (trame verte et bleue) : incidences résiduelles non significatives

INCIDENCES BRUTES		MESURES DE REDUCTION	INCIDENCES RESIDUELLES	
CARACTERISTIQUE	NATURE ET IMPORTANCE		EFFET ATTENDU	NATURE ET IMPORTANCE
Coupure du cheminement pour la faune en phase chantier	- Faible	MR01 : Phasage des travaux et de l'entretien du site MR02 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR07 : Création de gîtes pour la faune MR10 : Mesures spécifiques aux espèces à mœurs nocturnes MR12 : Adaptation de la clôture à la circulation de la petite faune MR13 : Adaptation des éclairages, limitation de la pollution lumineuse et des risques sur les chiroptères et les oiseaux	Libre circulation de la petite faune Libre circulation de l'ensemble des espèces en périphérie de projet Non atteinte des corridors et réservoirs de biodiversité environnants	- Non significative
Coupure du cheminement pour la faune en phase d'exploitation	- Faible			- Non significative
Altération/perturbation des fonctionnalités écologiques	- Faible			- Non significative

En phase travaux, les mesures de réduction (barrières amphibiens, phasage des travaux...) permettront une coupure temporaire afin d'établir un report sur des zones non impactées pour les espèces faunistiques (incidence résiduelle non significative).

En phase d'exploitation, les mesures de réduction (passage à faune dans la clôture, préconisations d'entretien de la végétation...) permettront une libre circulation de la faune et une préservation une continuité écologique.

VI. 5. Effets cumulés avec d'autres projets connus

L'analyse des effets cumulés porte sur les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Une aire d'étude autour du projet d'un **rayon de 5 km pour l'ensemble des projets et de 10 kilomètres concernant les projets d'aménagement** a été prise pour cibler les projets à prendre en compte dans l'étude des effets cumulés. Ces périmètres sont basés sur la capacité de report des espèces faunistiques, et sur les possibilités de connexions écologiques entre les différents sites d'études.

Dans un rayon de 5 kilomètres, 2 projets sont recensés. Il s'agit de projets de centrales photovoltaïques au sol. Aucun projet de ZAX n'est recensé dans un rayon de 10 kilomètres.

Concernant le milieu physique, seule l'incidence sur le réseau hydrographique est susceptible de se cumuler. Cependant, les rejets se situent dans des cours d'eau différents. **Aucune incidence** n'est susceptible de s'ajouter aux incidences du projet étudié.

L'incidence des projets sur l'activité agricole des communes concernées est jugée **faible**.

L'incidence des différents projets sur le paysage est estimée comme **faible**.

Les habitats naturels impactés par les projets locaux sont généralement des milieux liés à la l'agricole. Il s'agit le plus souvent de milieux de cultures (maïs) et de milieux ouverts suivant la saisonnalité.

Dans le cadre du projet, les mesures ERC proposées par les maîtres d'ouvrage visent à éviter les zones présentant des enjeux écologiques (réseau hydrographique, habitat d'espèces, zone humide) et à favoriser la recolonisation végétale.

Compte tenu de la présence de la ZAC1 et la conservation du bois, et des mesures de compensation pour la cisticole des joncs et les espèces impactées, l'effet cumulé sur le milieu naturel est jugé **faible**.

Effets cumulés du projet avec d'autres projets connus :				
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
		▲		

VII. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Le projet s'inscrit dans un contexte agricole/anthropisé, sur un secteur géographique éloigné des principales zones sensibles identifiées en site Natura 2000, à savoir :

- **La Bidouze** (FR7200789), à 1740 m au sud de la ZIP ;
- **Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche** (FR7200791), à 2400 m au nord-ouest de la ZIP ;
- **Le Gave de Pau** (FR7200781), à 2450 m au nord-ouest de la ZIP.

Aucun périmètre Natura 2000 n'est relevé à proximité immédiate du projet comme le rappelle la carte suivante.

Malgré l'éloignement, des connexions indirectes peuvent être identifiées avec des sites Natura 2000, notamment via le réseau hydrographique. Or, dans le cas présent, aucune interaction n'est ici possible. En effet, le ruisseau présent au sein de l'aire d'étude immédiate transite dans les boisements du coteau avant d'être raccordé aux Gaves réunis, non identifiés en site Natura 2000.

Enfin, il est important de rappeler que seulement 1 habitat naturel d'intérêt communautaire a été identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate, mais hors de la ZIP.

Il s'agit d'une lande à Molinie et Bruyère vagabonde (EUNIS : F4.237 | CCB : 31.237 | EUR28 : 4030-8)

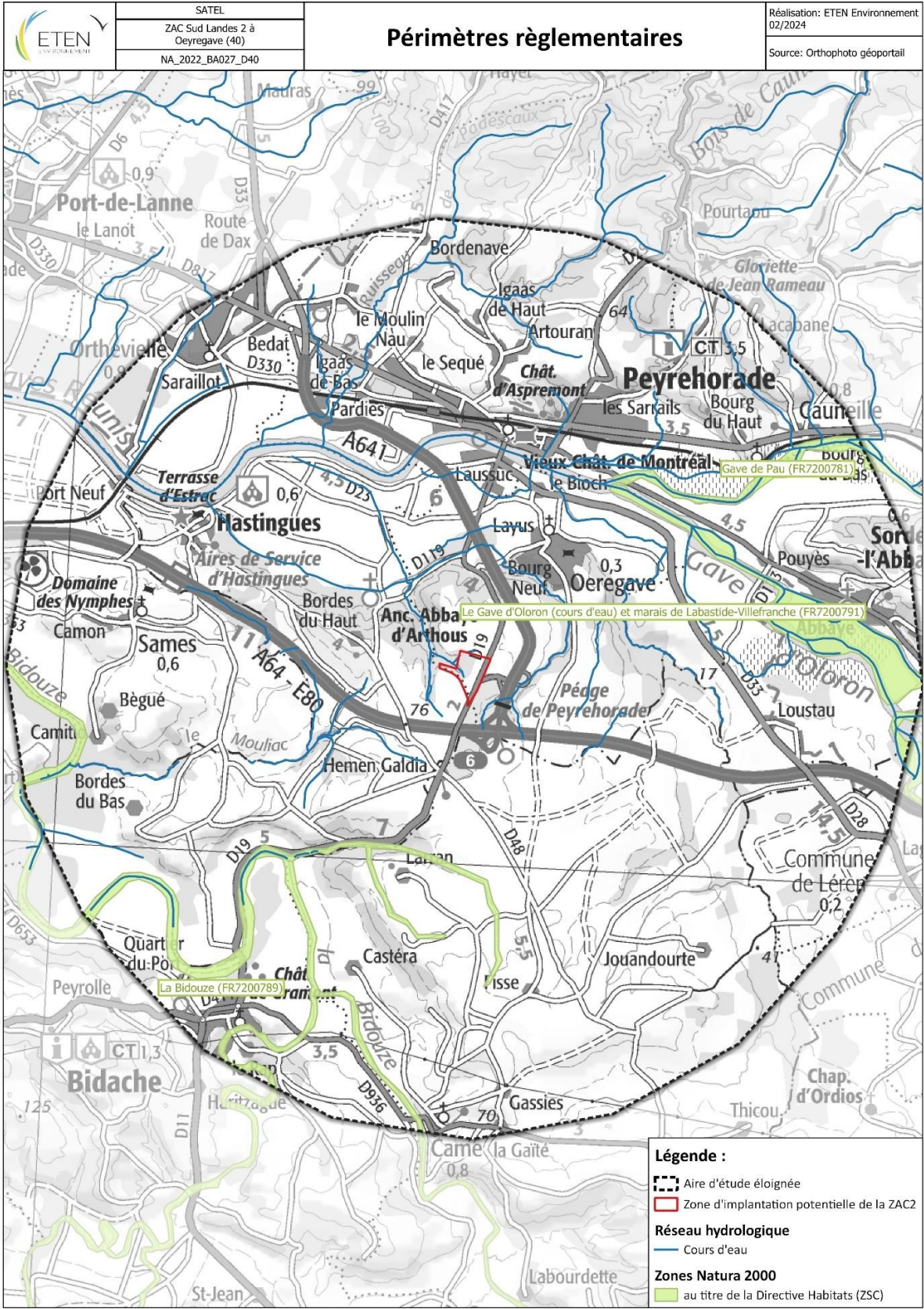
Concernant la flore, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur site.

Concernant la faune, le projet n'aura aucun impact majeur sur les populations locales de faune d'intérêt communautaire.

Ainsi, le projet n'a pas d'impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, pouvant justifier l'éventuelle désignation locale d'un site Natura 2000.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet n'aura aucun impact significatif sur les sites Natura 2000 environnants ou sur les habitats/espèces d'intérêt communautaire.



Sites Natura 2000

VIII. Bilan des coûts des mesures ERCA

- ➡ Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact :
« Chapitre E - V. Synthèse des coûts des mesures ERCA »

Le coût concernant les mesures environnementales (comprenant les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement) se répartit de la manière suivante entre les types de mesures :

Evitement	Réduction	Compensation	Accompagnement
Inclus dans le coût projet	Inclus dans le coût projet sauf barrières anti-amphibiens (2 816 € H.T.) et pauses de gites (500 € H.T.) Surcoût éventuel en cas de lutte contre les espèces envahissantes	Coûts globaux de chaque mesure compensatoire sur 30 ans	Inclus dans le coût projet et 650 € H.T. par visite d'un écologue
/	TOTAL : 3316 € H.T.	TOTAL : 974 624 € H.T.	/

En conclusion, le surcoût estimatif relatif aux mesures environnementales est évalué à minimum 978 000 € HT sur 30 ans.

IX. Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes

➡ Plus d'informations disponibles dans le document principal de l'étude d'impact :
« Chapitre F. Compatibilité avec les plans, schémas et programmes »

La compatibilité du projet a été analysé au regard des plans, schémas et programmes suivants :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays d'Orthe ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne.

Le projet est compatible l'ensemble de ces documents.



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

